

DECISION DU MAIRE

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE à l'école LAS MOULIAS : ATTRIBUTION DES MARCHES AUX ENTREPRISES

Le Maire,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-018 en date du 23 Juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire,

Considérant l'opération budgétaire 2020/05 créée lors de l'exercice budgétaire 2020 dans le but de réaliser un restaurant scolaire à l'école LAS MOULIAS,

Considérant l'enveloppe travaux affectée sur cette opération sur l'exercice 2021, pour la somme de 330 000€,

Considérant la consultation lancée le 19 novembre 2021, avec retour des offres le 10 décembre, la CAO ayant constaté un dépassement significatif de l'enveloppe estimée par le Maître d'œuvre (450 000€ au lieu de 300 000€),

Considérant la décision 2022/06 portant renouvellement de la consultation des entreprises afin de contenir le budget affecté à ce chantier dans le contexte inflationniste, rendant très difficile l'estimation de l'enveloppe des travaux,

Considérant la consultation lancée le 23 mai 2022 avec retour des offres le 15 juin 2022,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 juillet 2022

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les lots aux entreprises selon la ventilation reprise au tableau en page 2.

ARTICLE 2 : De réserver la réalisation de la tranche conditionnelle à l'obtention des financements après demande d'une enveloppe complémentaire aux financeurs et dans la limite des crédits ainsi mobilisables.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision conformément à l'article L 2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4: Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à LANNEMEZAN, le 8 juillet 2022

Le Maire



Affiché le 29 juillet 2022

RECAPITULATIF DES OFFRES DES ENTREPRISES MIEUX DISANTES				
CLASSEES SUIVANT LEUR NOTATION				
TRANCHE FERME				
DESIGNATION DES LOTS	NOMS DES ENTREPRISES			MONTANTS HT
	NOMS ENTREPRISES	BASE	OPTION	DES OFFRES
LOT N° 1 : DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE	SOCABAT	119 108,08 €		119 108,08 €
LOT N° 2 : CHARPENTE METAL	BIGORRE CONSTRUCTIONS METALLIQUES	90 224,02 €		90 224,02 €
LOT N° 3 : PLATRERIE ISOLATION	BATINOV	4 662,48 €	1 166,46 €	5 828,94 €
LOT N° 4 : CARRELAGE FAIENCE	SAS GOMEZ et FILS	15 575,55 €		15 575,55 €
LOT N° 5 : MENUISERIES INTERIEUR BOIS	LES MENUISIERS BAGNERAIS	11 659,00 €		11 659,00 €
LOT N° 6 : ELECTRICITE	BOTELLA	11 574,10 €		11 574,10 €
LOT N° 7 : CHAUFFAGE - PLOMBERIE	A.P.I.C.S	32 292,12 €		32 292,12 €
LOT N° 8 : PEINTURE	D.P.R	1 315,66 €		1 315,66 €
TOTAL GENERAL H.T. DES OFFRES		286 411,01 €	1 166,46 €	287 577,47 €
T.V.A. 20.00 %		57 282,20 €	233,29 €	57 515,49 €
TOTAL T.T.C.		343 693,21 €	1 399,75 €	345 092,96 €

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20220729-D2022-08-AU
Date de télétransmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022